

Intégrer la prévention Ambiance thermique en salle de traite



- ▶ Comment bien aérer et chauffer sa salle de traite ?
- ▶ Comment lutter contre les mouches ?
- ▶ Qui contacter ?



santé
famille
retraite
services



Le trayeur a besoin d'un environnement frais et sain, constamment renouvelé, tout comme les vaches laitières. Dans un environnement chaud ($< 30^\circ$), les vaches transpirent, respirent vite et sont stressées. Un environnement très humide, la présence de gaz de lisier, les agents pathogènes et les concentrations de poussières que l'on peut retrouver dans les salles de traite mal ventilées ou non ventilées, sont autant de conditions défavorables au bien-être du trayeur et des animaux et peuvent induire des situations à risque d'accidents. Des solutions existent pour permettre une bonne aération de la salle de traite et ainsi éviter bien des désagréments.

La ventilation

Le système de ventilation doit permettre d'éviter :

- un niveau d'humidité élevé pendant l'hiver,
- une température élevée en été.

La ventilation peut être assurée le plus souvent par une ventilation naturelle, grâce à des ouvertures pour l'entrée et la sortie de l'air.

Ces ouvertures sont de type "fenêtres-chassis", disposées dans les murs latéraux, au-dessus de la tête des vaches (*attention à leur axe de vue !*).

Les brasseurs d'air

Les brasseurs d'air, à pales horizontales, peuvent être un allié considérable dans les périodes de fortes chaleurs.

Ce dispositif permet d'augmenter la vitesse de l'air dans la salle de traite et de réduire les désagréments dus aux mouches



Attention aux pales situées au-dessus de la fosse de traite qui constituent un risque important de blessures (scalpe, happement... attention aussi aux cheveux longs !). Placer les brasseurs d'air à hauteur suffisante.

Le chauffage

Penser tout d'abord à l'isolation du bâtiment pour une bonne ambiance de travail.

Il est possible :

- de dérouler un film plastique entre l'aire d'attente et le local de traite,
- d'installer des chauffages d'appoint (radiants électriques ou gaz...).

La lutte contre les mouches

Elle a une influence sur la traite. La présence de mouches rend les vaches plus nerveuses, elles tapent et décrochent les griffes (perte de temps et risques supplémentaires pour le trayeur).

La quantité de mouches présentes dans les salles de traite découle de l'ambiance thermique. Il importe donc de la maîtriser.

Quelques astuces de lutte :



Moyens possibles à mettre en œuvre

Veillez à l'hygiène générale du bâtiment et des animaux.

- ventiler à l'aide d'un brasseur d'air :

l'installation doit générer un mouvement d'air suffisant, entre la salle de traite et l'aire d'attente, pour chasser les mouches présentes sur les vaches. Ce mouvement d'air généré doit atteindre les parties basses de la vache, pattes, ventre et mamelles. Le positionnement du brasseur d'air ne doit pas permettre de contact direct avec l'homme ou l'animal dans le parc.

- utiliser la brumisation en salle d'attente :

ce système est composé d'une canalisation d'eau équipée de buses à haute pression. Il produit un brouillard composé de gouttelettes qui chassent les mouches posées sur le dos des vaches.

La brumisation permet également de diminuer la température de quelques degrés.

- installer des **pièges à mouches** (ficelles ou papier tue-mouches, exterminateurs à la lumière UV),

- si nécessaire, l'**utilisation de traitement chimique** doit répondre à des règles strictes d'intervention et de protection. Si les produits ne sont pas anodins pour les mouches, ils ne le sont pas non plus pour le trayeur (cf fiche n°9 - Les produits chimiques)

A qui vous adresser ?

▶ Les services santé sécurité au travail de la MSA

Les conseillers en prévention et médecins du travail vous accompagnent pour limiter les risques d'accidents, préserver votre santé en milieu professionnel, améliorer vos conditions de travail...

Fédération MSA d'Armorique

Site des Côtes d'Armor

Tél. 02 96 78 88 58

Site du Finistère

Tél. 02 98 85 79 31

Fédération MSA des Portes de Bretagne

Site d'Ille-et-Vilaine

Tél. 02 99 01 82 55

Site du Morbihan

Tél. 02 97 46 52 36

▶ Les concepteurs agréés Charte Qualité conception bâtiments bovins

Liste disponible sur simple demande
auprès du GIE-Lait Viande de Bretagne

Tél. 02 23 48 29 00 - Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : crb@gielaitviandebretagne.fr

▶ Les conseillers traite de Bretagne Contrôle Laitier

Tél. 02 97 60 27 37 - Fax : 02 97 60 56 38

E-mail : accueil@bretagne-controle-laitier.fr

▶ Les installateurs agréés de matériel de traite

Liste disponible sur simple demande
auprès du CROCIT Bretagne

Tél. 02 23 48 29 00 - Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : crocit.bretagne@wanadoo.fr

Document réalisé par les Fédérations MSA de Bretagne en collaboration avec le Comité Régional Bâtiment du GIE Lait-Viande de Bretagne, les Chambres d'agriculture de Bretagne, Bretagne Contrôle Laitier et avec le soutien financier de la CCMSA et du Conseil Régional de Bretagne.